

**REPORTERS  
SANS FRONTIERES**  
POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

**REDHAC**  
RESEAU DES DEFENSEURS  
DES DROITS HUMAINS  
EN AFRIQUE CENTRALE

**fidh**  
Fédération internationale  
des ligues des droits de l'Homme

**CIRLAV**  
COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA LIBERATION ET  
LA RÉHABILITATION DE  
M. AMADOU VAMOULKÉ



----- CAMEROUN -----

**Amadou Vamouké**

**Prisonnier politique dont le procès a été  
renvoyé à 15 reprises faute de charges !**



**Communiqué de presse N° 14 du 16 janvier 2019**

**RSF, la FIDH, le CIRLAV et le REDHAC dénoncent la détention préventive illégale au Cameroun - depuis 2 ans, 5 mois et 21 jours - de M. Amadou Vamouké. Ce journaliste et ancien Directeur général de la Cameroon Radio Television (CRTV) va comparaître le mardi 22 janvier 2019 devant le Tribunal Criminel Spécial (TCS) de Yaoundé qui a établi un record en renvoyant son procès à 15 reprises consécutives !**

Le journaliste Amadou Vamouké est détenu illégalement car il bénéficie officiellement du statut d'inculpé libre. Son procès ne peut se tenir car les charges sont inexistantes. Cette personnalité camerounaise, reconnue dans son pays mais aussi à l'international pour son intégrité et son honnêteté, a été inculpé pour des motifs fallacieux de détournement de fonds publics du ministère des finances... au seul profit de la CRTV. L'accusation a fini par déclarer ne pas avoir trouvé de témoin à charge et les documents qu'elle a produits sont des photocopies non signées et non certifiées qui ont été rejetées par le tribunal. L'avocat général a enterré les rapports de trois expertises pourtant effectuées dans le cadre de l'enquête judiciaire qui étaient favorables à M. Vamouké.

RSF, la FIDH, le CIRLAV et le REDHAC soulignent la réputation de gestionnaire honnête de M. Vamouké car :

- Sa gestion de la CRTV a fait l'objet d'une quinzaine de missions d'investigation, entre autres du Contrôle Supérieur de l'Etat (CONSUPE), qui n'ont relevé absolument aucune malversation ou erreur de gestion.
- L'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) lui a décerné le prix du meilleur gestionnaire public, devant 600 hauts responsables, sur le critère du respect des règles de la commande publique.
- Sa détention est illégale car il a le statut d'inculpé libre qui interdit son emprisonnement préalable.
- Faute de charges crédibles, le procès de cette personnalité a été reporté à 14 reprises consécutives !!!
- Monsieur Vamouké avait de lui-même divisé son salaire par quatre, le trouvant « indécent ».
- Il a imposé à la CRTV des procédures de marchés pour mettre fin aux attributions "douteuses".
- Il a mis en place pour la première fois des appels à candidatures transparents à la CRTV.

Après près de 30 mois d'incarcération illégale, cette personnalité camerounaise bénéficie d'une vaste campagne internationale de soutien qui associe des milliers de personnes dont de nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public avec lesquels il a collaboré, au premier rang desquels figure M. Hervé Bourges ainsi que les dirigeants actuels ou anciens de TV5 Monde, Radio Canada, Radio France, l'Union Internationale de la Presse Francophone, URTI, RFP et d'autres organismes audiovisuels publics africains (Nigéria, Bénin, Burundi, Tunisie, Tchad, ...). De nombreuses personnalités de la société civile camerounaise (ambassadeur, magistrat, juriste, banquier, entrepreneur, ingénieur, comédien, journaliste, ...) ont aussi eu le courage de lui apporter un soutien public.

**Faute de mettre fin à la torture morale injustement subie par M. Amadou VAMOULKE, l'audience du TCS qui se tiendra mardi 22 janvier 2019 à Yaoundé apparaîtrait comme une mascarade de justice politique.**

**Pétition** [change.org/p/vamoulke](https://change.org/p/vamoulke) - **Contact** [vamoulke@vatim.com](mailto:vamoulke@vatim.com) - **Site** [facebook.com/vamoulke](https://facebook.com/vamoulke)

**RSF** [afrique@rsf.org](mailto:afrique@rsf.org) - **FIDH** [fgeel@fidh.org](mailto:fgeel@fidh.org) - **REDHAC** [redhacprotection@gmail.com](mailto:redhacprotection@gmail.com)

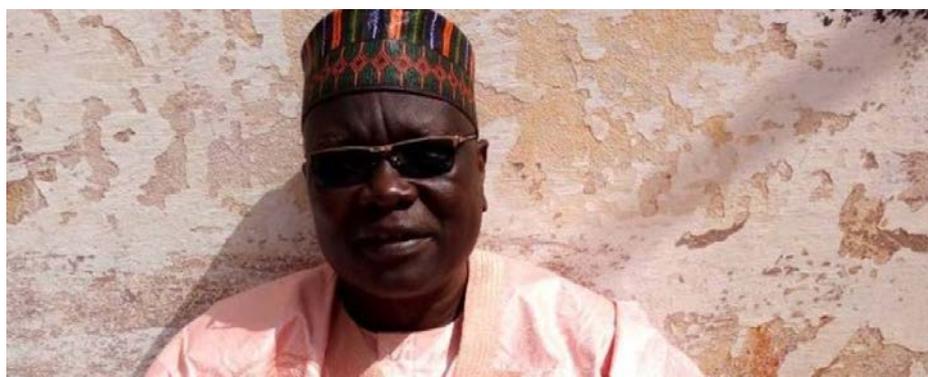
# REPORTERS SANS FRONTIERES

POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION

Communiqué de presse RSF du 23 novembre 2018, avant l'audience du 4 décembre 2018

Cameroun :

**RSF demande aux autorités de mettre fin à la cabale judiciaire contre Amadou Vamouké**



L'ancien dirigeant de la CRTV, la télévision publique camerounaise, est appelé à comparaître pour une nouvelle audience, après 14 renvois consécutifs, le 4 décembre prochain. Reporters sans frontières (RSF) demande la remise en liberté immédiate de ce journaliste dont la détention provisoire s'éternise depuis le 29 juillet 2016.

Le 4 décembre, le tribunal criminel spécial ([TCS](#)) devrait avoir l'occasion de décider si le procès du journaliste Amadou Vamouké doit ou non se poursuivre. Les juges prendront leur décision en fonction des éléments à charge fournis par l'accusation dont les réquisitions intermédiaires sont attendues à cette occasion. Or, deux ans et quatre mois après l'arrestation de l'ancien dirigeant de la *Cameroon Radio Television (CRTV)*, aucun élément probant n'a été fourni par l'avocat général pour justifier les poursuites et le maintien en détention provisoire de ce journaliste.

Officiellement, Amadou Vamouké est poursuivi pour détournement de fonds publics, près de 6 millions d'euros, non pas à des fins personnels, mais au profit de la chaîne de télévision publique qu'il a dirigée entre 2005 et 2016. Aucun rapport d'audit et aucun témoin n'ont appuyé ces accusations depuis le début du procès dont la plupart des 14 audiences qui se sont tenues à ce jour n'ont duré qu'une poignée de minutes. Dans un communiqué publié en 2017, l'Union de la presse francophone (UPF) rappelait au contraire que de nombreuses personnalités avaient attesté de son intégrité, soulignant que le journaliste avait pu "établir sa bonne foi et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat". Le comité international pour la réhabilitation et la libération d'Amadou Vamouké (CIRLAV), présidé par Alain Massé, ex-directeur général de *Radio France*, estime que le journaliste a été "puni pour avoir tenté de faire valoir des principes éthiques", notamment [en baissant son salaire](#) qu'il jugeait indécent et en mettant en place des appels à candidature transparents au sein de la chaîne publique. Des mesures peu communes qui sont allées à l'encontre de pratiques et intérêts habituels. "Le gestionnaire est attaqué mais c'est le journaliste que l'on veut neutraliser", souligne le comité.

Les ex-collaborateurs d'Amadou Vamouké joints par RSF, insistent sur la "liberté de ton et l'audace éditoriale" qui prévalaient sous sa direction. "Il avait commencé à faire de la CRTV un média de service public qui couvrait tous les sujets, même les plus sensibles comme la lutte contre le terrorisme dans le nord du pays", se remémore l'un d'entre eux.

*"Ce journaliste est unanimement salué par ses pairs camerounais et étrangers comme un modèle de professionnalisme et d'intégrité mais au lieu de faire partie des personnalités érigées en exemple par le Cameroun, il croupit en prison depuis plus de deux ans, dénonce Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. En l'absence de preuves et d'éléments à charge, nous comptons sur le Tribunal criminel spécial pour laver la justice camerounaise de cette tâche en abandonnant toutes les charges contre cet ex-dirigeant de la télévision publique afin qu'il puisse recouvrer la liberté. Le Cameroun ne peut plus être le seul pays de la région connu pour les placements arbitraires et à répétition de journalistes en détention".*

La détention de ce journaliste s'inscrit également en violation de la [loi camerounaise portant création du Tribunal criminel spécial](#) qui précise dans son article 10 que les magistrats ont au maximum neuf mois pour rendre leur décision. La première audience de son procès s'est tenue il y a plus de quinze mois.

Ardent défenseur de la liberté de la presse

Amadou Vamouké est l'une des grandes figures de la presse camerounaise. Major de la promotion de l'école supérieure de journalisme de Yaoundé fondée par Hervé Bourges, ancien président de plusieurs chaînes françaises (*TF1, France Télévisions, RFI*) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui a lui aussi apporté son soutien, il fut le premier président de l'Union des journalistes du Cameroun. Il milita activement pour l'ouverture du marché audiovisuel camerounais pour mettre fin au monopole d'information détenu par la chaîne publique. Il est également connu pour être un fervent défenseur de la dépénalisation des délits de presse. A l'instar de RSF, il s'était engagé pour obtenir la libération de Pius Njawé, icône de la presse indépendante camerounaise, détenu pendant 10 mois pour avoir évoqué la santé de Paul Biya dans un article de son journal.

RSF ne cesse de demander la fin des détentions arbitraires de journalistes au Cameroun. Notre organisation avait dénoncé les [29 mois d'emprisonnement](#) du correspondant de *RFI* Ahmed Abba, finalement libéré le 22 décembre 2017. Plus récemment, au début du mois, le président Paul Biya a ordonné la remise en liberté de la présentatrice d'*Equinoxe TV* Mimi Mefo, dont RSF avait dénoncé la veille le placement en détention provisoire et les poursuites engagées devant une [juridiction militaire](#).

Le Cameroun occupe la 129e place du [Classement mondial de la liberté de la presse](#) 2018 établi par RSF.

## Cameroun : Affaire de M. Amadou VAMOULKÉ

### Le gestionnaire est attaqué mais c'est le journaliste que l'on veut neutraliser

Depuis le 29 juillet 2016, Monsieur Amadou Vamouké, journaliste et ancien Directeur général de la CRTV (*Cameroon Radio and Television*) est inculpé pour des motifs fallacieux de détournement de fonds publics du ministère des finances au seul profit de la CRTV et incarcéré illégalement (il bénéficie du statut d'inculpé libre) à la prison centrale de Yaoundé. Faute de charges crédibles et sans aucun témoin à charge, le procès de cette personnalité camerounaise ne peut se tenir. La prochaine audience, programmée le mardi 22 janvier 2019, interviendra après un record de 15 renvois consécutifs !

L'opinion publique camerounaise et les nombreux soutiens réunis au sein d'un comité international dénoncent le fait que l'on attaque au mépris des lois le gestionnaire Vamouké mais l'on cherche à neutraliser le journaliste. Il devient urgent de mettre un terme à la torture morale subie par ce journaliste.

La plupart des observateurs, et notamment ceux qui au Cameroun comme à l'étranger ont connu de près cette personnalité camerounaise, ont relevé le caractère invraisemblable voire même extravagant des actes qu'on lui impute, à savoir un premier détournement de FCFA 3,5 milliards (5,3 millions d'euros), puis un second de FCFA 25 milliards (38,1 millions d'euros) - tous deux au seul profit de la CRTV et donc sans aucune allusion à un quelconque enrichissement personnel -. Monsieur Vamouké était en effet reconnu pour ses compétences professionnelles, la transparence audacieuse de sa gestion et sa parfaite intégrité.

Après toutes les péripéties qu'a connues cette affaire, marquée par de nombreux passages en force au mépris de la loi, il apparaît que c'est le gestionnaire qui a été inculpé officiellement. En réalité personne n'est dupe car c'est bien le seul journaliste qui était visé. Ce journaliste devait être isolé et puni pour avoir tenté de faire valoir les principes éthiques qui l'ont guidé tout au long de sa carrière de journaliste dans la gestion de l'entreprise médiatique qu'on lui a confiée. Son grand tort est d'avoir cru naïvement que ces valeurs, qui lui avaient permis de faire une carrière de journaliste considérée comme exemplaire, ils pourraient encore les porter pour réussir son nouveau challenge conformément aux orientations éthiques et morales énoncées à l'époque par le Président de la République lui-même. C'est ainsi qu'il a fondé son action à la tête de la CRTV sur les valeurs de transparence, de vérité, de probité et de déontologie journalistique qui lui avaient été notamment inculquées à l'école de journalisme de l'ESIJY (aujourd'hui ESSTIC) dirigée par Monsieur Hervé Bouges. S'il a ainsi redressé une entreprise publique moribonde qui avait perdu son auditoire, force est de constater que son audace et sa réussite n'ont pas été favorablement accueillies dans certains cercles du pouvoir où ce sont d'autres mœurs sont mieux acceptées... Il était alors de notoriété publique que dans ces cercles du pouvoir, on y parlait de Monsieur Vamouké en termes « d'électron libre » nuisible au système et qu'il fallait « neutraliser ».

« Electron libre » ? Peut-être bien si l'on considère certains faits avérés :

- Monsieur Vamouké a été élu premier président de l'Union des journalistes du Cameroun ;
- Il a fait adopter un code de déontologie du journalisme sur les modèles standards internationaux ;
- Il a fait rédiger un mémorandum exigeant la libéralisation sans délai du paysage audiovisuel camerounais qui dépendait alors d'un monopole d'état ;
- Il a transmis au gouvernement un mémorandum plaidant la dépénalisation des délits de presse ;
- Il a conduit une délégation de journalistes auprès du ministre de la justice pour obtenir la libération du journaliste Pius Njawé, militant pour les droits de l'homme et la liberté de la presse. Il a ensuite rendu compte de cette mission dans un entretien avec Monsieur Robert Ménard, Secrétaire général de l'ONG Reporters sans Frontières ;
- Il a régulièrement résisté à des injonctions gouvernementales en refusant la suspension ou la mise à pied de journalistes dont les propos sur la radio ou la télévision publiques étaient jugés subversifs ;
- Il a instauré une liberté de ton bénéfique pour la CRTV mais qui inquiétait de plus en plus certains officiels qui voyaient l'entreprise publique échapper à leur contrôle.

Le limogeage de Monsieur Vamouké apparaît donc comme l'épilogue logique d'une longue bataille entamée dès sa nomination pour résister à des conservateurs bien introduits et puissants qui ne pouvaient admettre que la radio télévision publique « tombe » dans des mains qui se voulaient indépendantes.

Dès lors, la question pourrait se poser de savoir pourquoi, au lieu de se contenter d'un simple limogeage, certains ont cru devoir priver de liberté Monsieur Vamouké en s'appuyant sur des procédures judiciaires dénuées de tout fondement et au mépris assumé des lois. Cette personnalité avait déjà eu à diriger une entreprise publique pendant une dizaine d'années (l'Imprimerie Nationale) sans soulever de problèmes particuliers et en ne laissant que de bons souvenirs (le dernier rapport de la Commission Financière stipulait notamment « *nous pouvons conclure à une gestion sereine de l'Imprimerie Nationale* »). Il est clair que la CRTV ne revêt pas les mêmes enjeux politiques et que de ce fait certains attendent bien davantage de son Directeur général qu'une simple gestion sereine... .

Il faut aussi intégrer la dimension émotionnelle que de puissants acteurs de l'ombre introduisent et qui, ajoutée à une haine aux fondements sociologiques propres au Cameroun, explique le désir de neutraliser Monsieur Vamouké en le faisant mettre aux arrêts. Cela traduit un fort désir de neutralisation d'une personnalité dont l'attitude et les résultats positifs (enregistrés tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'entreprise) ont suscité des frustrations chez ceux qui ont conscience d'apparaître sous un jour défavorable dans l'opinion publique.

Tout se déroule comme si le pouvoir au Cameroun avait basculé dans une forme de gouvernance le vouant à contrôler systématiquement les comportements de ceux qu'il promet à des postes importants en s'attendant à ce que ces derniers demeurent au service des intérêts anti-républicains qui polluent le pouvoir. Une jurisprudence aussi malheureuse que bien établie nous montre que ceux qui dérogent à cette règle, comme Monsieur Vamouké, sont systématiquement neutralisés suivant un itinéraire incontournable : inculpation sans fondement, détention arbitraire, procès sans charges ni témoins, et enfin... condamnation au nom d'une loi bafouée. Les condamnations ainsi rendues par le Tribunal Criminel Spécial sont totalement effarantes car elles ont prononcé des peines d'emprisonnement allant de 15 à 40 ans !

La parole de l'Union Internationale de la Presse Francophone (UPF), qui en a appelé à « la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments », doit à présent être entendue.

# Le procureur général recule devant Abah Abah et Vamouké

**ACCUSATION.** Après 12 mois de tergiversations, le parquet a enfin présenté les faits qui justifient selon lui que l'ancien ministre et l'ancien DG de la Crtv soient jugés et condamnés pour détournement d'une somme de 4 milliards de francs, en renonçant finalement à ses témoins, récusés depuis le début du procès par les accusés. Ces derniers s'opposent une fois de plus à l'admission des seuls documents présentés par le procureur général pour soutenir ses accusations.

• Emile Kitong – ekitong@gmail.com

Le parquet semble avoir renoncé à tous ses témoins devant les coups de boutoir reçus des avocats de Polycarpe Abah Abah et Amadou Vamouké, dans le procès concernant le volet 2 de l'affaire dite Crtv. Après plus d'un an de tergiversations devant les arguments de l'ancien ministre de l'Economie et des Finances et de son coaccusé, qui s'opposent fermement à la comparution des témoins de l'accusation, leur liste ayant été admise au-delà du délai reconnu par la loi, c'est-à-dire après l'ouverture des débats, le parquet vient de se résigner à faire sans ses témoins. La semaine écoulée, précisément le 31 octobre 2018, le représentant du procureur général près le TCS a en effet présenté ce qu'il considère comme les éléments de l'accusation, c'est-à-dire les faits qui justifient selon lui que les accusés soient jugés. Dépouillé de témoins, M. André Tchoussi, l'avocat général (collaborateur du procureur général) qui suit ce dossier n'a eu besoin que de quelques minutes pour accomplir sa tâche.

L'accusation s'appuie désormais uniquement sur deux documents pour soutenir la culpabilité des mis en cause. Ce sont, d'une part, le rapport d'une mission de vérification effectuée à la Crtv par le Contrôleur supérieur de l'Etat (Consupé) sur la gestion financière de cette entreprise publique au cours de la période de 2004 à 2005, et, d'autre part, le procès-verbal d'une enquête faite par la Direction de la police judiciaire dans le prolongement du rapport du Consupé. L'avocat général n'a donc pas fait allusion aux rapports de trois expertises effectuées

dans le cadre de l'enquête judiciaire. En fait, les auteurs de ces rapports controversés n'ont jamais mis les pieds dans cette juridiction depuis que leur qualité est contestée, laissant le parquet orphelin. La défense de M. Vamouké argue qu'ils avaient été désignés experts judiciaires en finance et en comptabilité, en violation des dispositions légales en la matière (lire encadré).

## Preuves contestées

Polycarpe Abah Abah, qui s'insurge d'être jugé une deuxième fois pour les mêmes faits, puisqu'il se trouve aussi concerné par le volet 1 de l'affaire Crtv avec Gervais Mendo Ze comme coaccusé, n'entend pas donner le moindre répit au parquet, même si ce dernier s'est déjà plié à la « fin de non-recevoir » des témoins sans le dire explicitement. Dès la fin de la présentation des arguments de l'accusation par l'avocat général André Tchoussi, la défense de l'ancien ministre de l'Economie et des Finances s'est en effet opposée à l'admission de deux documents présentés comme éléments de preuve. Le procès-verbal de la police judiciaire et le rapport de la mission de vérification ayant été fournis en copies non certifiées, les avocats estiment qu'ils ne remplissent pas les conditions de forme prévues par le code de procédure pénale.

Cette loi prescrit que seuls des documents présentés soit sous la forme originale, soit en copies certifiées conforme par une autorité compétente, peuvent être admis par le tribunal comme preuves à conviction. Un long débat de presque deux heures a



Polycarpe Abah Abah, Amadou Vamouké  
On me lâche rien.

suivi la contestation de la défense, le parquet et les avocats de la Crtv et du ministère des Finances soutenant que les documents présentés par l'avocat général devaient être admis dans le dossier de la procédure comme pièces à conviction. Le trio des juges a choisi de ne pas trancher cette nouvelle opposition entre les parties, réservant sa réponse à la prochaine audience fixée au 4 décembre 2018.

Quoi que les juges décident le 4 décembre 2018, la parole devrait revenir au représentant du procureur général pour ses «réquisitions intermédiaires». C'est une phase du procès au cours de laquelle le parquet soutient, sur la

base des éléments de preuve et des déclarations des témoins (s'il y en a), s'il estime nécessaire que le procès se poursuive et pour quelle raison. Si le tribunal partage la position du parquet, il prend une décision en ce sens et ouvre la voie pour que les accusés se défendent, éventuellement à travers l'audition de leurs témoins et la présentation de leurs éléments de preuve, s'ils en disposent. Dans le cas où le tribunal estime que les charges sur les accusés sont insuffisantes pour la poursuite du procès, il y met un terme en les déclarant non-coupables.

## Main noire

Présenté mercredi par le parquet comme pièce à conviction, le rapport de vérification du Consupé n'a jamais été défavorable à M. Amadou Vamouké, au contraire de son prédécesseur à la direction générale de la Crtv, Gervais Mendo Ze, qui fut d'ailleurs traduit devant le Conseil de discipline budgétaire et financière (Cdbf) avec nombre de ses collaborateurs. Ce rapport avait cependant incriminé Mme Antoinette Essomba, l'ancienne directrice de la Cmcra recrutée par M. Vamouké, pour de supposées irrégularités de gestion tenant à des « dépenses injustifiées », des « dépenses sans certification de facture par le comptable-matériaux », des « dépenses sans bons de commande », des

« dépenses sans facture ». Bien que totalement blanchie après explication par le Cdbf, Mme Essomba est poursuivie pour coaction de détournement des fonds publics d'une somme globale de 212 millions de francs avec M. Vamouké pour ces mêmes faits.

Le procès-verbal d'enquête préliminaire de la police judiciaire, deuxième document présenté par le parquet comme pièce à conviction, n'a jamais lui aussi incriminé M. Vamouké. Cette pièce, qui indique d'ailleurs que l'ancien DG de la Crtv fait preuve de bonne foi dans sa gestion, avait été transmise au TCS à la suite d'un forçage d'une main noire visant à mettre en difficulté M. Vamouké, pour le punir du sort réservé à M. Mendo Ze et précipité son limogeage de la Crtv... Quant à Polycarpe Abah Abah, ce procès-verbal de police comme le rapport du Consupé peuvent paraître sans intérêt, puisque l'ancien ministre s'est déjà expliqué par rapport à ces documents dans le cadre du volet 1 de l'affaire Crtv encore en cours d'instruction. De ce fait, il devient curieux de savoir l'analyse que fera le parquet de ces pièces à conviction le 4 décembre 2018 pour la poursuite de la procédure. En guise de rappel, le procès contre M. Vamouké, M. Abah Abah et Mme Antoinette Essomba avait été déclenché suite à l'exploitation du rapport de vérification du Consupé dont la copie a été versée la semaine dernière par le parquet. Entre autres griefs, le Consupé estime que les dirigeants de la Crtv avaient participé, entre 2004 et 2005, au gonflement artificiel de la redevance audiovisuelle à hauteur de plusieurs milliards de francs. Le juge d'instruction avait ordonné trois expertises judiciaires pour cerner le rôle éventuel de M. Vamouké dans ces opérations querelées, pour lesquelles Gervais Mendo Ze et Polycarpe Abah Abah sont déjà poursuivis. Depuis le 19 septembre 2017, le procès marque le pas, les avocats de M. Vamouké et M. Abah Abah s'opposant à l'admission des témoins et demandant l'annulation de la procédure. Un recours avait du reste été déposé dans ce sens à la Cour suprême. ●

« Présenté mercredi par le parquet comme pièce à conviction, le rapport de vérification du Consupé n'a jamais été défavorable à M. Amadou Vamouké, au contraire de son prédécesseur. »

## Qui paiera le coût des expertises judiciaires querelées ?

Principal accusé du volet 2 de l'affaire dite de la Crtv, M. Amadou Vamouké demande, à travers ses avocats, l'annulation pure et simple, avec toutes les conséquences de droit, de l'ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant le TCS qui fixe le cadre des poursuites dans le procès qui le concerne. Depuis le 19 septembre 2017, Me Pondi, estime que cette ordonnance consacre la violation d'une kyrielle de dispositions légales. En effet, pendant la phase de l'enquête judiciaire, le juge d'instruction avait recouru à trois expertises comptables que l'avocat qualifie d'illégales. Ces expertises avaient toutes

été réalisées par des personnes ne remplissant pas les conditions prévues aussi bien par la loi que par divers traités ou conventions communautaires et régionaux.

Les violations soulevées par l'avocat concernent l'article 52 du Règlement de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (Cemac) N°11/01 du 5 décembre 2001, qui porte révision du statut des professionnels libéraux de la comptabilité, de même que les textes de loi organisant la profession comptable au Cameroun. Tous ces textes indiquent que les travaux d'expertise judiciaire en matière de comptabilité relèvent de la

compétence des experts comptables inscrits au tableau de leur ordre. Il se trouve qu'aucun des experts désignés par le juge d'instruction pour effectuer les trois expertises qui meublent son ordonnance ne remplissent les conditions prévues par la loi. Et ils ont tous été désignés sans l'autorisation de M. Amadou Vamouké, client de Me Pondi. L'avocat attend que l'ancien DG de la Crtv soit remis en liberté.

Le parquet, qui a implicitement renoncé aux expertises en question en s'abstenant de s'en révoquer au cours du procès, semble reconnaître tout aussi implicitement la pertinence des arguments de

la défense. Rappelons que les experts en question sont aujourd'hui la cible de plusieurs procédures, y compris pénales, toujours pour s'être prêtés à des expertises judiciaires en finance et en comptabilité ordonnées par des juges d'instruction dans divers dossiers. La question se pose dès à présent de savoir à qui incombe le coût des expertises en question. Selon une indiscretion des milieux judiciaires, la ligne budgétaire consacrée aux expertises judiciaires est celle qui s'épuise le plus vite au TCS. Et curieusement, les experts comptables sont généralement esquivés au profit d'autres experts judiciaires, au mépris de la loi. ●

## **HIER PRISONNIER INNOCENT - AUJOURD'HUI PRIS EN OTAGE**

**CAMEROUN :** Bien que bénéficiant du statut d'inculpé libre, M. Amadou Vamouké est emprisonné illégalement depuis plus de deux années à Yaoundé, ce qui représente un cas unique dans les annales de la justice camerounaise. Faut de charges crédibles et en l'absence de témoin, les audiences ont été renvoyées 15 fois de suite, ce qui représente un record ! La prochaine audience est programmée mardi 22 janvier 2019.

### **Qui est M. Amadou Vamouké ?**

Journaliste et ancien DG de la Cameroon Radio and Television (CRTV).

Un homme dont la réputation d'intégrité et d'honnêteté est solidement établie au Cameroun.

Une personnalité reconnue à l'international comme un dirigeant modèle et... audacieux.

### **Quelles sont les preuves de cette réputation honorable de M. Amadou Vamouké ?**

Il a jugé son salaire "indécemment" et l'a baissé dès son entrée en fonction de 75%.

Il a divisé par quatre le coût de son logement de fonction.

Il a reversé systématiquement ses surplus de frais de mission.

Il a créé une structure des procédures de marchés pour annuler les attributions "douteuses".

Il a mis en place pour la première fois des appels à candidatures transparents à la CRTV.

### **Pour quelles raisons est-il "officiellement" poursuivi par un Tribunal Criminel "Spécial" ?**

Officiellement pour détournement de fonds au seul profit de la radio télévision publique camerounaise.

### **Ces charges sont-elles fondées ?**

Toutes les charges ont été démontées, l'une après l'autre, pendant la procédure d'instruction.

### **Quels sont les témoins à charge ?**

Il n'y a officiellement aucun témoin à charge dans ce procès qui a été renvoyé douze fois de suite.

### **M. Amadou Vamouké est-il accusé de détournement à des fins privées ?**

Aucune charge d'enrichissement personnel n'a jamais été retenue contre lui.

### **Pourquoi M. Amadou Vamouké est-il emprisonné illégalement ?**

Son incarcération a été justifiée de manière fallacieuse par une absence de résidence connue.

Il est propriétaire d'une maison très modeste (achetée 8 millions FCFA, soit environ 12.000 euros).

Il est soumis à un statut de "prisonnier signalé" par les autorités, ce qui le prive notamment de sorties.

### **Quels sont les soutiens de M. Amadou Vamouké ?**

La société civile camerounaise s'est largement mobilisée en sa faveur.

De nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public ont exprimé leur soutien.

Une cinquantaine d'articles de presse ont dénoncé son inculpation et son incarcération injustifiées.

### **Comment M. Amadou Vamouké peut-il espérer être réhabilité et libéré ?**

Les raisons de son incarcération sont à chercher ailleurs que sur le terrain judiciaire...

La solution viendra de la mobilisation de plus en plus forte des soutiens au Cameroun et à l'international.

### **Comment soutenir M. Amadou Vamouké ?**

Informez vous sur [facebook.com/vamoulke](https://www.facebook.com/vamoulke)

Signez la pétition sur [change.org/p/vamoulke](https://change.org/p/vamoulke)

Apportez votre soutien financier (modalités sur demandes adressées à [vamoulke@vatim.com](mailto:vamoulke@vatim.com))



Union de la Presse Francophone

Paris, le 30 octobre 2017

## Communiqué de l'Union Internationale de la Presse Francophone

### Liberté pour Amadou Vamouké

Amadou Vamouké, journaliste, ancien dirigeant de la CRTV (Radiodiffusion-télévision du Cameroun), a été arrêté et emprisonné le 29 juillet 2016. Sous le coup d'une accusation de détournement de fonds, il a pu établir sa bonne foi, et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat.

De nombreuses personnalités attestent de son intégrité. Si la justice doit pouvoir juger sereinement et sans aucune instrumentalisation, l'UPF Internationale s'étonne de ce qui ressemble bien à un acharnement à vouloir démontrer sa culpabilité malgré l'absence de faits justifiant une telle accusation.

C'est pourquoi l'Union Internationale de la Presse Francophone demande aux autorités camerounaises la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments à charge à ce jour.

Fait à Paris, le 30 octobre 2017

Union Internationale de la Presse Francophone  
3 Cité Bergère – 75009 Paris  
01 47 70 02 80 - <union@presse-francophone.org>

**Lettre de témoignage de moralité sur la personne de M. Amadou VAMOULKE**  
**Journaliste et ancien Directeur général de la *Cameroon Radio and Television (CRTV)***

Après plus de onze années dévouées au poste de Directeur général de la CRTV du Cameroun, M. Amadou Vamouké a été inculpé et demeure en prison depuis quinze mois pour des charges supposées de malversations.

Nous sommes ou avons été des responsables d'organismes audiovisuels publics, en Afrique et en dehors du continent, qui avons entretenu des relations professionnelles suivies et souvent amicales avec ce dirigeant qui a toujours fait honneur à son pays qu'il représentait au plus haut niveau dans les organisations internationales audiovisuelles (UAR, CIRTEF, URTI, RAPAF).

Sans vouloir s'ingérer dans un dossier dont le traitement judiciaire ne devrait pas manquer de réhabiliter totalement M. Vamouké dans son honneur, nous tenons à apporter ce témoignage de moralité à l'égard d'un collègue qui nous apparaît encore aujourd'hui comme un modèle de manager. Ce dirigeant, qui n'a eu de cesse de développer la CRTV pour en faire un exemple de gouvernance, a partagé avec nous sa vision d'un service public africain au service de tous les publics.

Pour chacun de nous, la personnalité de M. Vamouké se caractérise en deux mots : rigueur et intégrité. Rigueur avec les personnels de la CRTV qui sont à présent nommés sur leurs qualités professionnelles et évalués sur leurs résultats, mais aussi rigueur budgétaire qu'il a commencé par s'appliquer à lui-même en baissant son revenu de 60% et en adoptant un train de vie plus que raisonnable. Intégrité aussi en mettant fin au « régime des enveloppes » et en adoptant un principe de transparence dans tous les domaines de sa gestion.

Parallèlement à notre démarche, de nombreux articles de presse témoignent autant de la moralité que des qualités professionnelles et humaines de M. Vamouké. Nous en avons relevé les quelques lignes suivantes :

*Les personnes qui ont travaillé sous sa direction pendant cette période-là se souviennent d'un chef accommodant. « Vamouké comme patron fixe le cap. Ce n'est pas le type qui va avoir la chicotte, ce n'est pas la caporalisation. C'est quelqu'un qui exige la qualité. Et même quand le cap est fixé, ceux qui travaillent avec lui bénéficient d'une présomption de compétence et même de bonne foi. Ce n'est pas quelqu'un qui a sur le collaborateur qui vient un préjugé défavorable. Il a un à priori favorable et juge le collaborateur sur son travail. Ça ne veut pas dire qu'il va s'accommoder de la médiocrité », nous indique un ancien journaliste de Cameroon Tribune. Il poursuit en relevant l'humilité et la très vaste culture de celui qui fut son rédacteur en chef : « C'est l'intellectuel même, qui aime les idées, la discussion intellectuelle. Il est très attaché à certaines valeurs, mais est ouvert à la discussion sur toute sorte de sujets. C'est par la force de tes arguments que tu vas le convaincre ».*

## Premiers signataires de la lettre de témoignages de moralité sur M. Amadou VAMOULKE

**Alain MASSÉ**

ex DG Union des Radios et Télévisions Internationales (URTI), ex DG Radio France

**Jean KOUCHNER**

Secrétaire général de l'Union internationale de la Presse Francophone (UPF)

**Yves BIGOT**

Directeur général de TV5 Monde

**Denise EPOTE**

Directrice régionale Afrique de TV5

**Françoise DOST**

ex Secrétaire générale des Radio Francophones Publiques (RFP)

Canada

**Sylvain LAFRANCE**

ex Vice-président exécutif des services en français de CBC Radio-Canada

Nigéria

**Ladan SALIHU**

Former DG FRCN

Bénin

**Stéphane TODOME**

ex DG ORTB

Tunisie

**Mansour MHENNI**

ex PDG de la Radio Tunisienne

France

**Jean MINO**

ex DG de Canal France International (CFI) et ex Directeur France Télévisions

Tchad

**Hassan SYLLA BEN BAKARI**

ancien Ministre de la Communication et membre fondateur du RAPAF

Tchad

**Kléoutouin DOUBAYE**

ex DG de l'Office National de Radio Télévision du Tchad (ONRTV)

Tchad

**Halime ASSADYA**

Directrice des radios publiques tchadiennes

Tchad

**Ahmad MAKAILA**

ex DGA ONRTV

Italie

**Mihaela Liliana SCHEFER**

Responsable du marketing international Radio de la RAI

France

**Jean-Marc BELKI**

Directeur Distribution/Développement Afrique de RFI

Burundi

**Thaddée SIRYUYUMUNSI**

ex-DG de la RTNB (Radio Télévision Nationale du Burundi)

Croatie

**Silvija LUKS**

Section croate de l'Union de la Presse Francophone

## **Témoignage de M. Hervé BOURGES sur son ancien élève M. Amadou VAMOULKE**

J'ai été en 1970 le fondateur et jusqu'en 1975 le directeur de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Yaoundé, devenue l'ESSTIC. A ce titre, M. Amadou Vamouké a fait partie de mes élèves. Il a été major de la deuxième promotion. Je n'ai eu qu'à me louer de son comportement ainsi que de ses qualités universitaires et professionnelles.

Il ne fait aucun doute pour ceux qui l'ont côtoyé que M. Vamouké est d'une intégrité professionnelle unanimement reconnue. Son dévouement à sa mission de Directeur général ont fait de M. Vamouké un exemple pour beaucoup de ses collègues étrangers.

J'ai toujours constaté son profond attachement à son pays, à l'Afrique, à la coopération internationale.

M. Amadou Vamouké conserve toute mon estime personnelle et mon amitié.

Fait à Paris, le 5 octobre 2017

### **Hervé Bourges**

***Ancien président de RFI, TF1, et France Télévisions Ancien***

***président de la SOFIRAD et de Radio Monte-Carlo Ancien***

***président de Canal+ Afrique***

***Ancien président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Ancien***

***porte-parole de l'UNESCO***

***Ancien ambassadeur de France auprès de l'UNESCO***

## Pétition signée nommément par plus de 1200 personnes

### Cameroun ; Réhabilitation et libération de M. Amadou Vamouké

Journaliste et ancien Directeur général de la Cameroon Radio and Television (CTVR)

Signez cette pétition sur [change.org/p/vamoulke](https://change.org/p/vamoulke) et témoignez sur [facebook.com/vamoulke](https://facebook.com/vamoulke)

La procédure judiciaire en cours est venue confirmer que M. Vamouké est une haute personnalité publique qui a toujours fait preuve d'intégrité, de transparence et d'équité, qui plus est en obtenant des résultats remarquables pour l'entreprise publique de la CRTV. Cette personnalité représente un modèle considéré à risque par d'autres acteurs publics, puissants mais peu vertueux, qui ont choisi de se liguier pour le neutraliser par des persécutions puis par des procédures judiciaires dénuées de tout fondement.

M. Vamouké subit un acharnement judiciaire totalement arbitraire et un emprisonnement injustifiable qui fragilise sa santé. Le procès de M. Vamouké pose la question de savoir si un pays comme le Cameroun peut encore aujourd'hui se permettre de neutraliser ceux et celles de ses fils et de ses filles qui montrent le chemin vers un avenir où les « bonnes pratiques » feront oublier les pratiques actuelles encore trop souvent basées sur les intérêts personnels et égoïstes.

Au-delà de l'avenir personnel de M. Vamouké, à qui la société camerounaise doit une réhabilitation sans faille, nous devons nous mobiliser largement pour que le respect des droits humains ne soit pas une nouvelle fois bafoué par une procédure dont l'objet ne trompe aucun camerounais. En remportant ce combat légitime nous aiderons la justice camerounaise, aujourd'hui trop souvent décrédibilisée, à renouer avec la confiance de ses citoyens.

### **Nous en appelons à la réhabilitation et à la libération immédiate de M. Amadou VAMOULKE**

La personnalité de M. Vamouké suffit à comprendre les enjeux de son procès. Ses cinq principales qualités professionnelles -: intégrité, transparence, équité, rationalité et responsabilisation - sont des seules valeurs qui ont amené cette personnalité camerounaise à être depuis quatorze mois... en prison à Yaoundé.

M. Vamouké est soutenu par des collègues dirigeants de l'audiovisuel public de différents pays (Nigéria, Burundi, France, Italie, Tchad, Tunisie, ...), mais aussi par des représentants de la société civile camerounaise (ambassadeur, animateur radio, cadre d'entreprise, comédien, consultant, directeur de journal, entrepreneur, journaliste, magistrat, musicien, président d'association, ... ) qui ont signé un témoignage de moralité établissant son intégrité.

En soutien à cette démarche, le REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale) a publié un communiqué de presse qui « *demande avec la plus grande insistance la réhabilitation et la libération sans délais de M. Amadou Vamouké, injustement emprisonné depuis le 29 juillet 2016.*

## **Preuves établies de l'intégrité de M. VAMOULKE**

M. Amadou VAMOULKE a toujours été publiquement considéré au Cameroun, mais aussi auprès de ses confrères étrangers, comme une personnalité honnête et intègre. Pour preuve irréfutable, les éléments énumérés ci-dessous, qui suffisent à en attester, peuvent tous être vérifiés. Si toutes les actions relevées ne pouvaient pas éviter la prison à leur auteur, nous serions en droit de nous demander quel niveau d'intégrité faudrait-il démontrer pour éviter d'être déshonoré et privé de liberté ?

### **Comme DG de la CRTV de 2005 à 2016**

Dès son entrée en fonction, M. Vamouké a jugé son salaire « indécent » et a demandé de lui-même à le baisser de 60% en le diminuant de 8,9 à 3,6 millions FCFA.

#### **LOGEMENT**

M. Vamouké a choisi un logement de fonction pour un loyer mensuel de 700 000 FCFA, ce qui représente le quart du niveau d'usage compte tenu de ses fonctions. M. Vamouké a ainsi fait réaliser 277 millions FCFA d'économies sur onze années au budget de la CRTV.

#### **FRAIS DE MISSION**

M. Vamouké a toujours fait un usage rigoureux de ses frais de mission qui n'ont toujours servi qu'à payer l'hôtel, la restauration et le transport. Contrairement à un usage trop souvent répandu, il n'a jamais présenté de factures de mission pour remboursement complémentaire.

M. Vamouké a systématiquement reversé à la caisse de la CRTV le surplus de frais touchés lorsque la mission était écourtée alors que la pratique était de conserver l'argent déjà versé même lorsque la mission était annulée ou écourtée.

#### **FRAIS DE REPRESENTATION**

La comptabilité de la CRTV confirme que M. Vamouké a pris une seule fois des frais de représentation d'un montant de 5 millions FCFA (pour des raisons professionnelles justifiées et vérifiées) alors que les autres fois il se limitait au strict minimum (autour de 0,5 millions FCFA). A titre indicatif, les pratiques passées accordaient une dotation moyenne de 30 millions FCFA pour ce type de frais de représentation de voyages à l'étranger.

#### **GRATIFICATIONS DE LA PRÉSIDENTENCE**

A titre de Directeur général, M. Vamouké a toujours partagé les gratifications de la Présidence qui lui étaient remises *intuitu personae*, créant ainsi un précédent par rapport aux pratiques antérieures qui l'auraient autorisé à les conserver intégralement pour son usage personnel. M. Ndjock Abanda, qui était chargé de ces répartitions, peut témoigner pour au moins une vingtaine de circonstances.

#### **COMMANDES**

M. Vamouké n'a jamais reçu le moindre « pourboire » sur les commandes passées par la CRTV.

M. Vamouké a obtenu le prix du "meilleur maître d'ouvrage" sur 600 managers contrôlés selon un classement de l'ARMP (Régulateur des marchés publics).

#### **HOTELS EN MISSION À L'ÉTRANGER**

M. Vamouké descendait généralement dans des hôtels trois étoiles qu'il payait sur ses propres deniers de frais de mission. Ce point peut être vérifié auprès de l'hôtel dans lequel il descendait à Paris (hôtel MEDIAN au 1 Boulevard Victor, 75015 - Paris).

## ASSURANCE MALADIE DE LA CRTV

M. Vamouké a toujours refusé la proposition des assureurs d'être « discrètement » pris en charge avec toute sa famille, alors que le reste du personnel ne bénéficiait pas de cet avantage. Ce point peut être vérifié auprès des assureurs, AXA notamment).

## MARCHÉS PUBLICS

M. Vamouké a toujours respecté la règle de publicité obligatoire des appels d'offres lancés par la CRTV sur les antennes.

M. Vamouké a créé une structure de contrôle discrète des procédures de marchés, qui a permis d'annuler des attributions douteuses. Ce point peut être vérifié auprès des membres actuels de la commission des marchés.

## RECRUTEMENTS

M. Vamouké a mis en place des procédures objectives et transparentes, requérant des avis divers, pour les nouveaux recrutements basés sur les qualités professionnelles et l'expérience pour écarter les « petits arrangements ».

M. Vamouké a mis en place pour la première fois des appels à candidatures à la CRTV qui ont fait l'effet d'une bombe et qui ont fini par devenir une pratique courante

M. Vamouké a mis en place des concours avec copies anonymes. Il est à noter que sa propre nièce, Aissatou Vamouké, a ainsi échoué il y a deux ans au concours de recrutement des JRI à la CRTV. Ces procédures transparentes représentent un précédent au Cameroun.

Aucun des enfants de M. Vamouké ne travaille à la CRTV alors qu'ils étaient pourtant en quête d'emploi.

## BONNES PRATIQUES

M. Vamouké a mis fin à la commission de 10% que percevait l'administration fiscale pour se rémunérer sur la collecte de la redevance audiovisuelle.

## **Dans ses emplois antérieurs**

### IMPRIMERIE NATIONALE (dix ans comme Directeur général)

M. Vamouké a créé un précédent en mettant en place une commission des marchés alors que la pratique n'était pas en vigueur au Cameroun.

M. Vamouké a refusé de prendre son salaire tant que tout le personnel n'était pas payé avant lui (période de crise économique durant laquelle l'Etat ne payait pas ses dettes dans les délais).

M. Vamouké a conservé un véhicule de fonction ancien en refusant de le remplacer tous les trois ans conformément à l'usage en cours.

M. Vamouké n'a jamais accepté le moindre « pourboire » sur les recettes.

### SITABAC

M. Vamouké y a bâti une solide réputation d'intégrité que le PDG de cette entreprise, M. James Onobiono, et ses anciens collègues peuvent encore aujourd'hui confirmer.

**30 premiers témoignages internationaux déposés sur la pétition " Cameroun :  
Réhabilitation et libération de M. Amadou Vamoulké, Journaliste et ex-DG CRTV"  
(plus de 1000 signataires)**

Pétition à signer sur [change.org/p/vamoulke](https://change.org/p/vamoulke)

Renseignements et témoignages de soutien sur : [facebook.com/vamoulke](https://facebook.com/vamoulke)

**Oumarou DALIL**

C'est une cause juste et justifiée

**Nadifa NAREBAYE**

Je signe parce qu'il est innocent

**Fatamata AIDARA**

Je signe pour la valeur inestimable de ce détenu dont l'incarcération est arbitraire

**Isaac LIMAISOU**

Je le trouve honnête, rigoureux, humble

**Jean HALIROU**

Je signe par ce que Monsieur Amadou Valmoulké est un homme intègre. Qui ne se reproche rien et on lui reproche que son honnêteté dans un pays où il faut être un fauve pour mieux vivre

**Elvis ENYIH**

I have followed the court hearings like today again, it's a disgrace for this nation. Free the innocent

**Brian FAYE**

Pour la liberté de la presse et d'expression

**Mahamat Hinamari**

Libérez-le !

**Nafi ABDOULAYE**

De tout cœur avec vous

**Maïté SUAREZ**

Liberté !

**Idiamine FAMANOU**

J'aimerais être en prison à sa place que de le voir en prison  
Je le trouve pas honnête, cet homme est honnêtement très honnête je vous le garantis.

**Parti National Républicain (PNR)**

Liberté

**Serge WADJIE**

C'est un honnête citoyen que je respecte.

**Célestine ADIRTIKAI**

Que bonne justice soit rendue

**Abdul Bertrand TCHOUANGEUP**

Tes bourreaux se confesseront en publique sans contrainte aucune et la bonne justice sera rendue

**Florence OUEDRAOGO**

Le mensonge après 99 jours de fuite est rattrapé en 1 matinée... le 100ème jour". Que La vérité triomphe

**Landry TANDJEU**

J'ai toujours entendu parler de ce monsieur comme de quelqu'un de très humble et très honnête. Depuis le début de la procédure on n'a pas prouvé qu'un centime a atterri dans ses poches. Pourquoi cet acharnement ?

**Amadou HAROUNA YAYÉ**

Ingratitude humaine et métier à risque. Du courage mon homme, car après la pluie vient le beau temps

**Mahamat-Ahmad ALHABO**

Liberté  
Sur les armes des guerriers  
Sur la couronne des rois  
Sur les marches de la mort  
J'écris ton nom  
Paul Eluard

**Pascal MANGA DARA**

Vamouké Homme intègre

**Hippolyte NNERING**

Je crois mordicus à son intégrité et sa moralité. Libération et réhabilitation immédiate

**ZARA KALBASSOU**

Je suis convaincu de son innocence. Nous devons contribuer à limiter les erreurs judiciaires dans notre pays

**Anouar CHENNOUFI**

Rendez sa dignité à cet honorable citoyen

**Amin Abaa MOHAMADOU**

Arrêtez de martyriser ce digne serviteur de l'Etat car il ne le mérite pas. Vous prônez la liberté et l'égalité pour tout le peuple

**CARLOS NSASSO SOPE**

Je crois profondément en l'intégrité et en l'innocence de ce Monsieur. Libération et réhabilitation... C'est tout !

**Angèle JACKSON**

FREE AHMADOU VAMOULKE

**Alain LEIBLANG**

Libérez Amadou !

**Minima DJALLO**

Je suis heureux de constater que Mr Vamouké ne se retrouve pas seul. Son intégrité ne souffre d'aucun doute. Les reports successifs démontrent à suffisance l'embarras de l'accusation

**Franck Dimitri Alan SOPGUI**

#LibérerVamoulke

**Christophe BOBIOKONO**

Le cas Vamouké, dont nul ne doute de l'intégrité morale et du sérieux, est l'un de ceux qui illustrent le mieux le fait que le prétendu combat contre la corruption est utilisé par certains pour régler des comptes. Le succès de la démarche menée par les patrons de l'audiovisuel public de l'Afrique francophone peut aider à faire comprendre à la face du monde que le Tribunal criminel spécial (TCS) n'a jamais été créé pour rendre justice